



Déontologie archéologique

Vous êtes ici: [Accueil](#) [À propos de l'ACA](#) [Éthique](#)

Préambule

Les buts de l'Association canadienne d'archéologie incluent la promotion, la protection et la conservation du patrimoine archéologique du Canada ainsi que la diffusion des connaissances archéologiques. Les archéologues canadiens sont guidés dans leurs activités professionnelles par des principes scientifiques et ils reconnaissent les intérêts que peuvent avoir d'autres groupes concernés par ces travaux.

Préserver le patrimoine archéologique

Nous nous attendons à ce que les membres de l'ACA respectent les vestiges archéologiques ainsi que toutes les personnes qui, aujourd'hui ou à l'avenir, partagent ou partageront un intérêt pour ces ressources non renouvelables et irremplaçables. Le « document » archéologique comprend les sites et les objets in situ, les collections, la documentation et les rapports archéologiques. Préserver le patrimoine archéologique signifie prendre soin du document archéologique, qui se révèle unique, fragile et en nombre limité, et en promouvoir la conservation. Les membres de l'ACA s'entendent sur les points suivants:

- l'accès aux connaissances du passé est un élément essentiel du patrimoine de tous;
- la conservation est une option préférable;
- lorsqu'il est impossible de conserver les restes archéologiques in situ, les membres s'engagent à documenter de façon détaillée ces vestiges et à assurer la diffusion des résultats de recherches;
- on doit limiter l'étendue des fouilles au strict nécessaire afin de minimiser leur destruction selon les exigences de la fouille de sauvetage ou d'une stratégie de recherche en particulier;
- la transformation des vestiges archéologiques en objets marchands, leur achat et leur vente, vont à l'encontre de l'éthique archéologique.

Relations avec les Peuples autochtones

Puisque les vestiges archéologiques canadiens proviennent en grande partie du patrimoine des Premières nations, l'Association canadienne d'archéologie a entériné une « Déclaration de principes éthiques relatifs aux Premières nations ». Les membres s'engagent à respecter ces principes.

Responsabilités professionnelles

Les vestiges archéologiques sont peu nombreux, fragiles, non renouvelables et uniques. Avant d'assumer la responsabilité d'une fouille qui détruira une partie du document archéologique, les membres de l'Association canadienne d'archéologie doivent:

- être au courant des derniers développements dans leur(s) domaine(s) de spécialisation;
- posséder une formation adéquate ainsi que les ressources, le support et les locaux nécessaires pour entreprendre la fouille et l'analyse;
- documenter de façon adéquate toutes les investigations archéologiques afin de pallier la destruction des vestiges;
- présenter l'archéologie et les résultats des recherches dans des délais raisonnables et de façon responsable;
- préserver la documentation de manière à ce qu'elle puisse servir aux chercheurs futurs;
- respecter toutes les lois régissant l'archéologie dans les différentes parties du pays ainsi que les protocoles conclus avec les communautés autochtones tels que décrits dans la « Déclaration de principes éthiques relatifs aux Premières nations »;
- respecter leurs collègues et collaborer avec eux;
- laisser le droit aux autres d'exprimer des perspectives sur le passé qui diffèrent des leurs;
- se réserver le droit de défendre leur propre point de vue académique;
- reconnaître que la documentation associée à un site archéologique devrait, après un laps de temps raisonnable, être mise à la disposition d'autres chercheurs ayant des intérêts de recherche légitimes;
- présenter le dossier archéologique de façon objective et complète en toutes circonstances.

Éducation et visibilité auprès du public

L'une des conditions fondamentales de la préservation des vestiges archéologiques tient à l'engagement de partager nos connaissances du passé avec le grand public et de solliciter l'appui du public dans la gestion du patrimoine archéologique. Les membres de l'ACA s'engagent à:

- communiquer les résultats des recherches archéologiques au grand public;
- encourager l'appui du public et son implication dans la préservation du patrimoine archéologique;
- participer activement à la gestion du patrimoine archéologique en collaboration avec les Peuples autochtones;
- développer et stimuler l'intérêt du public pour la connaissance du passé du Canada;
- expliquer les méthodes et les techniques archéologiques appropriées aux gens qui s'y intéressent;
- faire la promotion de l'archéologie dans les systèmes scolaires dès le niveau de la pré-maternelle jusqu'au niveau collégial;
- accorder de la disponibilité et prêter main-forte aux groupes patrimoniaux et archéologiques régionaux;

- contribuer au site internet de l'ACA et encourager la publication électronique de données archéologiques.

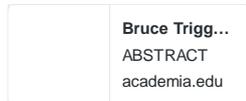
Tweets by @can_arch

CAA / ACA Retweeted



U of T Anthropology
@UofT_Anthro

Bruce Trigger's Impact on
Ontario Iroquoian Studies
academia.edu/17001813/Bruce...
... via @academia



2h

CAA / ACA Retweeted



Donna Yates
@DrDonnaYates